



ZONE **NORD-EST**

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

DEMANDE DE REPORT DE MATCH SAISON 2025-2026

Cette procédure vise les matchs joués dans le cadre des compétitions organisées par les zones. Par principe, **tout report de match entraîne une pénalité de 50 €.**

Toutefois, cette pénalité est annulée si les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- le report est demandé à la zone par courriel avant le jeudi à 12 h pour une rencontre inscrite au calendrier le week-end suivant
- le report est accompagné de l'accord écrit (courriel) des deux clubs sur la date de substitution
- la rencontre reportée se déroule effectivement à la date convenue.

Au cas où la rencontre serait à nouveau reportée, la pénalité financière sera portée à 100 €. Si au terme de la phase de championnat, la rencontre reportée ne s'est finalement pas jouée, le club ayant initié le premier report dans la saison se verra appliquer les sanctions prévues à l'Annexe AS 1 - Infraction 2.5.

Club demandeur

En accord avec le club de

Match à reporter			
Catégorie	Date	Local	Visiteur
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nouvelle date & heure :

Motif de la demande :

Date de la demande :

Validation Zone :

Formulaire à transmettre par mail à l'adresse :
report.zn@ffhg.eu

